

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 31 janvier 2024

DEL_20240131_07

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

26

27

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie Cordier Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD Laurence DUPONT (arrivée à 20h24) - Yannick BEEAUVAIS Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC Alain DESMARS

Objet :

**Convention
d'objectifs et de
financement
2023-2026
entre la CAF et la
Ville :
Pilotage du projet de
territoire, Chargés de
coopération CTG**

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Laurence DUPONT a donné son mandat à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
1er février 2024

Et que la convocation avait été faite le

24 janvier 2024

Absents : Brieg PICAULT - Marjorie GARCIA

Madame Stéphanie BURNEL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Le Contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022 signé entre la Ville et la Caf de Loire-Atlantique, comptait parmi ses actions, les fonctions de Coordination dans les secteurs de l'Enfance, Jeunesse, la Petite Enfance, la Parentalité.

Le C.E.J. est arrivé à échéance fin 2022, et la Ville de Trignac est signataire d'une Convention Territoriale Globale-C.T.G. 2022-2026, à l'échelle de la Carene, avec la CAF de Loire-Atlantique (délibération du Conseil Municipal en date du 30 novembre 2022).

La CTG permet d'élaborer et de formaliser des projets visant le maintien et le développement des actions en direction des familles, leur coordination et leur pilotage au sein de chaque territoire et à l'échelle de la Carene.

Dans ce contexte, la Caf apporte son soutien à la coordination assurée par les 'chargés de coopération C.T.G.' : il est calculé sur la base de l' Etp inscrit au C.E.J. existant jusqu'alors, soit 1,6 Equivalent Temps Plein pour le dernier CEJ de Trignac.

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID : 044-214402109-20240131-DEL_20240131_07-DE



Une Convention d'Objectifs et de Financements, pour la période 2023-2026, présente les objectifs et rôle des Chargés de coopération CTG et les modalités de calcul de la CAF pour définir la subvention apportée à la Ville pour ces fonctions.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver la Convention d'Objectifs et de financement 2023-2026 , ci-joint, entre la Ville de Trignac et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, encadrant le mode de calcul et de versement par la CAF, pour les chargés de coopération CTG ; et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Petite enfance, Enfance, Jeunesse en date du 12 décembre 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver la Convention d'Objectifs et de financement 2023-2026, jointe à la délibération, entre la Ville de Trignac et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, encadrant le mode de calcul et de versement par la CAF, pour les chargés de coopération CTG ;
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Envoyé en préfecture le 05/02/2024
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Reçu en préfecture le 05/02/2024
Retour en Mairie le :
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20240131-DEL_20240131_07-DE

The logo for S'LO (Service de l'Etat Local) is displayed in blue. It consists of the letters 'S'LO' in a bold, sans-serif font, with a stylized wave or swoosh underneath the letters.